

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2023

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 530)

AMENDEMENT

N ° CF141

présenté par

M. Lottiaux et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 18

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.